

Registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 14 mars 2020**

L'an deux mil vingt, le quatorze mars à 9 heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Andrée BUCHARLES, le maire.

Date de convocation du conseil municipal :

Etaient présents : MM. BONNAMOUR, CHATET, FERRANDON, PERRIER, NINOT, SIMON, Mmes BOULANGER, BUCHARLES, PINFORT, ROBERT.

Était absent excusé :

Secrétaire de séance : Madame Brigitte Boulanger

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente

**Vote du compte administratif 2019**

Le Conseil Municipal **vote** à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Madame Yvette ROBERT, les comptes administratifs 2019 en ces chiffres :

**Compte administratif de la commune :**

Excédent de la section de fonctionnement de + 92 576,42€

Déficit de la section d'investissement de – 15 317,70€

**Compte administratif du budget annexe du débit de boissons**

Excédent de la section de fonctionnement de + 5320,33€

Excédent de la section d'investissement de +1 196,72€

**Vote compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal **vote** à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Madame Andrée Bucharles, le Maire, les comptes de gestion 2019 dressés par Madame DESNOS Catherine sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

**Motion pour opposition à la fermeture de trésorerie de proximité**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets déjà présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans le département de la Corrèze, la Haute-Vienne et la Creuse par le Ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les Mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les MSAP (maisons de services publics),

Vu le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN,

Vu le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de s'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics,

DÉCIDE de s'opposer au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques,

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

EXIGE le maintien de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement d'impôts, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des Collectivités Locales et des établissements publics locaux.

**Remboursement du chèque d'arrhes pour la location de la salle polyvalente**

Madame le maire explique au conseil municipal que Madame Gayte Evelyne est passée en mairie annuler la location de la salle polyvalente pour le 31 mai 2020, l'état de santé de sa mère se dégrade au plus vite suite à sa maladie.

Comprenant les préoccupations et le cas de force majeur qui force Madame Gayte Evelyne à annuler la location de la salle polyvalente.

Le conseil municipal décide de lui accorder à titre exceptionnel le remboursement des arrhes versés soit la somme de 68 €.

**Compte rendu sommaire des réunions extérieures**

**SIESS** : de Bellenaves : Budget en augmentation de 2,20%.

Au cours de l'année 2020 il y aura la signature d'une nouvelle convention.

**SICTOM :**

Au global les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6,80% alors que les recettes n'ont augmenté que de 3,76%.

On peut noter ;

La hausse des dépenses liées à l'augmentation des coûts de traitement des déchets apportés en déchetterie

Augmentation de la masse salariale de 3,75%

Achat de badges pour les déchetteries et de bacs jaunes

Augmentation du carburant

Entretien des bâtiments avec le remplacement d'une chaudière

En conclusion,

***Après une dizaine d'années de stabilité financière, pour 2020 il faut prévoir une augmentation d'environ 14 euros par usager sans oublier l'augmentation de la TEOM.***

**SIVOM**

Au premier janvier 2020 le service assainissement collectif s'est renforcé de six nouvelles communes : Bellenaves, Chantelle, Ebreuil, Escurolles, Fleuriel et Saint Priest d'Andelot.

Une modification des conditions de facturation de l'abonnement annuel des compteurs a été adoptée : suppression du demi-abonnement à l'acompte et facturation totale de l'abonnement au solde.

**Com.Com**

Un document très bien fait de 108 pages a été remis à chaque commune.

C'est une bonne photo de la situation actuelle et des prévisions pour l'avenir.

Pour chaque domaine où la Com.Com intervient il y a un point financier et les projets.

***Les taux d'imposition communautaires pour 2020 restent identiques à ceux de l'année antérieure donc sans augmentation et il y aura une continuité de l'investissement puisque le territoire a une économie qui fonctionne bien.***

**Informations diverses**

La Com.Com réalise différents travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau sur son territoire.

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Une nouvelle phase de travaux a été lancée le long du Boublon sur un linéaire de 10 km depuis le lieudit les Arnaulais sur la commune de CHEZELLE jusqu'à la confluence avec la BOUBLE sur les communes de CHAREIL et FOURILLES.

L'objectif de l'intervention sera un abattage sélectif des arbres menaçant de tomber et un retrait des embâcles problématiques.

***Deux entreprises interviendront conjointement :***

**STE DE COURNON ET ROUGIER paysage de Taxat-Senat.**

La Com.Com a envoyé un courrier d'information à l'ensemble des propriétaires qui se chargent ensuite d'en informer leurs exploitants agricoles.

Au travers d'une convention la Com.Com demande à chaque propriétaire son accord pour la réalisation des travaux.

**Défibrillateur**

Réception de la notification de marché pour un coût de 1 356 euro TTC.

A cela il faut ajouter 210 euros de maintenance sur deux ans.

**ECOLE :**

Augmentation de 20 108 euros au niveau des frais de fonctionnement qui s'explique par une augmentation au niveau de l'eau et l'assainissement suite à un décalage de la relève et des taxes d'assainissement, l'achat d'un chariot pour le ménage, une rampe handicapée, transport piscine et surtout la fin des contrats aidés pour le personnel de la garderie et de la cantine.

La facture présentée se monte à 14 614,64 euros soit + 8 830 par rapport à l'an dernier, pour 7 élèves en maternelle et 8 en élémentaire.

Réunion prévue avec les nouveaux élus.

**Fourrière animale**

Changement de mode de gestion pour passer en marché public de prestation de services qui a été attribué à la société SACPA. Le service restera inchangé au même tarif et avec le même interlocuteur.

**Téléphonie mobile**

La société AXIONE recherche un lieu sur la commune afin d'installer un pylône pour la 4 G